

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 23/19

Le SIX avril de l'an deux mille vingt-trois, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de Goyrans, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Véronique HAITCE.

Etaient présents : Mmes Marie-Laure BOUCHERET, Anne-Claire CAMAIN, Julie COLLANGE, Corinne LACOSTE, Nathalie MONTADAT, Sandrine VANCOPPENOLLE  
MM ALMERO Jean-Jacques, Hubert MARTY, Denis VAILLANT,

Procurations : M. Eric GEORGET à Mme Julie COLLANGE, M. Domingo MUJICA à M. Hubert MARTY

Absents : Mme Mathilde PEYREGA, M. Pierre ROGNANT, M. Laurent ZANDONA

Date de convocation : 30 mars 2023

Secrétaire de séance : Madame Corinne LACOSTE

**Objet : Revalorisation 2023 de la participation prévoyance employeur**

Par délibération, le Conseil Municipal avait décidé de verser une participation mensuelle de 5 € à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée.

La participation mensuelle employeur est actuellement de 5€.

Il est proposé à l'assemblée d'augmenter cette participation mensuelle pour l'année 2023 et ainsi de la porter à 10 € et sera précomptée sur le traitement de l'agent.

Le Conseil municipal,  
Où l'exposé de Madame le Maire,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la revalorisation de la participation prévoyance employeur pour l'année 2023 portée à 10 € par mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme en mairie, le 6 avril 2023.

Fait à Goyrans, le 6 avril 2023.

Véronique HAITCE



Maire de Goyrans